

POLITIQUE LINGUISTIQUE ÉDUCATIVE DU FRANÇAIS EN DIPLOMATIE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE /

FRENCH EDUCATIONAL LANGUAGE POLICY IN DIPLOMACY WITHIN THE EUROPEAN UNION

M'Feliga YEDIBAHOMA

Docteur en Sciences du Langage

(Université de Lomé, Togo),

Chercheur au laboratoire EA 4661 ELLIADD

Pôle Contextes, Langages, Didactiques

(Université de Bourgogne-Franche-Comté, France)

mffelimellon@outlook.fr, <https://orcid.org/0000-0002-1482-4989>

Abstract

The scope of the educational systems is marked by an innovative and revolutionary evolution. This conception is realized in different training programs referring to the institutional and academic level. It goes without saying that the policies accompany the appropriate structures according to the orientations chosen, or in the process of declining the contents to be administered to different actors, according to needs or visions.

We agree to explore educational policies in terms of disciplinary and even formative contents. Institutions such as the European Union, for example, do not derogate from the added value of linguistic educational policies within its entities from a linguistic point of view. It is agreed that this institution would be the bastion of representativities linked to the languages that determine the existence of the peoples (actors) and the management of the communities within Europe.

The European Union is also committed to maintaining a balance between the actors who are the representatives of the different peoples through a linguistic autonomy, which gives them an educational capacity linked to the exercise of the function within the EU. This world of work is that of international relations, diplomacy, where languages contribute to the maintenance of relations and constitute a working tool.

Without any hierarchy, French is standardized, specified and mutated in particular contexts, namely academic, institutional and diplomatic. The strength of a language also lies in the multi-functional transposition that it can make use of.

French within this organization ensures the accommodation of the members in a differential harmony but in coexistence with the other working languages.

Keywords: *educational language policies, specialty languages, language teaching, European Union, BrExit, French for diplomacy, multilingualism*

Rezumat

Sfera de aplicare a sistemelor educaționale este marcată de o evoluție inovatoare și revoluționară. Această concepție se realizează în diferitele programe de formare referitoare la nivelurile instituțional și academic. E de la sine înțeles că politicile vizează structurile corespunzătoare în funcție de orientările alese sau, în procesul de repartizare a conținuturilor de administrat diferiților actori, în funcție de nevoi sau viziuni.

Suntem de acord să explorăm politicile educaționale din punctul de vedere al conținuturilor disciplinare și chiar formative. Instituții precum Uniunea Europeană, de exemplu, nu derogă de la politicile educaționale lingvistice din cadrul subdiviziunilor sale. Suntem de acord cu ideea că această instituție ar fi bastionul reprezentativităților legate de limbile care determină existența popoarelor (actorilor) și managementul comunităților din Europa.

Uniunea Europeană se angajează, de asemenea, să mențină un echilibru între actorii care sunt reprezentanți ai diferitelor popoare printr-o autonomie lingvistică, care le conferă o capacitate educațională legată de exercitarea funcției în cadrul UE. Lumea contemporană este cea a relațiilor internaționale, a diplomației, unde limbile contribuie la menținerea relațiilor și constituie un instrument de lucru.

Franceza este standardizată, specificată și legată de particularitățile, contextele sale de funcționare de natură academică, instituțională sau diplomatică. Puterea unei limbi constă și în transpunerea multifuncțională de care dă dovadă.

Franceza, în cadrul UE, asigură o armonie diferențială în coexistență cu celelalte limbi de lucru ale acestei organizații.

Cuvinte-cheie: politici lingvistice în educație, limbaje specializate, predarea limbii, Uniunea Europeană, BrExit, franceza din sfera diplomației, multilinguism

Introduction

La configuration des institutions est régie par des dispositions méthodiques s'agissant de la gestion de ces instances. D'une manière spécifique, il est important de parler des langues qui sont des facteurs déterminants pour le bon fonctionnement des structures professionnelles.

Que ce soit sous la forme de l'éclectisme ou que ce soit sous la forme de ce qui peut être rassemblé sous l'emblème du « tout communicatif », de « l'approche actionnelle » ou de l'approche par compétences, les discours qui alimentent la doxa du champ éducatif et de la didactique des langues se sont progressivement inscrits dans la sphère d'influence du néo-libéralisme et de la « langue de la diplomatie ».

Sans aucun doute la didactique des langues et les politiques linguistiques corrélativement se proposeraient de développer des conceptions dans lesquelles des procédures doivent permettre de résoudre des tâches dans un objectif du savoir-faire. Ce modèle prend source dans ce que Dan Sperber et Deirdre Wilson (1986) ont appelé « le modèle du code ».

Il y a eu des conceptions développées par les propositions du Conseil de l'Europe, qui ont mis en œuvre depuis des années une instrumentalisation de la langue. Comme le signale Cynthia Fleury, « la langue des dominés n'a pas le même accès à la performativité que celle des dominants, si la première demeure langage, la seconde fait réalité ».

La présente étude se propose d'interroger la pratique des langues en contexte, centrée sur des aspects de la didactique et des politiques linguistiques éducatives, de la linguistique, en convoquant un certain nombre de points de vue politiques, socioanthropologiques.

Politique du multilinguisme de l'UE : toutes les langues sont identiques

Dans un contexte de globalisation et avec la stratégie de créer un environnement sans heurts au niveau institutionnel, l'Union Européenne adhère

à une politique des langues bien articulée ; la politique linguistique est menée officiellement dans la pratique concernant l'usage des langues dans les institutions européennes et la promotion de leur enseignement au sein des États membres. Cette politique a un effet essentiel sur le bon fonctionnement de l'UE et sur la reconnaissance symbolique et réelle, attribuée à chaque langue parlée dans l'union. Cependant de nombreux facteurs influencent la politique linguistique. L'enjeu est beaucoup plus important que les langues elles-mêmes. La communication et la traduction sont ce qui rend l'UE possible dans un contexte spécifique de l'emploi et l'usage des langues dont le français.

Il y a eu une évolution s'agissant du poids relatif dans le secteur des langues. On peut considérer que jusqu'en 1995 à peu près, dans les institutions européennes, le français, dans la communication écrite, ainsi que dans celle orale entre les fonctionnaires et entre les représentants des états membres, était la langue dominante. À partir de 1995, on a assisté à un léger basculement, car c'est l'année de l'élargissement de l'organisation à la Suède, à la Finlande et à l'Autriche. À partir de ce moment, on constate un début de basculement avec une montée en puissance de l'anglais au détriment du français dans la communication orale, ainsi que dans celle écrite, et depuis l'élargissement de 2004 avec la quasi-totalité des états d'Europe centrale et orientale, les équilibres ont basculé complètement dans l'autre sens. Il y a eu prépondérance de l'anglais avec une montée en puissance de l'anglais au détriment du français dans les institutions internationales de l'Union Européenne. Cette même allure réside entre les fonctionnaires des institutions internationales européennes aussi dans les enceintes et les représentations où les états membres négocient. Face à cette évolution, les institutions n'ont pas réagi. Et il n'était pas nécessaire de réagir dans la mesure où le fonctionnement même de ces institutions n'est pas remis en cause par ce basculement. C'est juste le résultat des chiffres, des personnes et de leurs compétences linguistiques qui fait que la présence de l'anglais est devenue prédominante. Ceci n'empêche pas du tout les institutions de fonctionner. Pour les institutions européennes, une langue en particulier ne se voit pas conférer une grande importance politique en tant que telle. Toutes les langues sont égales au regard des institutions européennes. Dans une large mesure stratégique, si politique et si sensibilité politique doivent y avoir à l'égard d'une langue, elle émane forcément des états membres eux-mêmes qui parlent ou qui ont cette langue comme langue officielle.

Dorénavant et selon les époques, les sensibilités, l'attention que portent les autorités nationales à l'importance et au poids de leur langue dans les institutions internationales, varie et fluctue.

Depuis quelques années, on pouvait considérer que les autorités françaises n'étaient pas indifférentes, mais pas extrêmement préoccupées non plus par la place du français dans les organisations internationales. Par contre,

dans les institutions et, en particulier, sur les sujets et les domaines qui semblent être les mieux connus dans les réunions, lorsqu'il est question d'interprétations y compris jusqu'au plus haut niveau, les représentants de l'état français parlent anglais, alors qu'ils pouvaient parler français. Par rapport à cette position depuis certains moments, on constate, quand même, que la sensibilité est devenue plus grande. Le représentant permanent de la France, par exemple, auprès de l'Union Européenne refuse de continuer à travailler dans certaines langues, s'il n'a pas la possibilité de s'exprimer en français, alors qu'il peut parfaitement s'exprimer dans une autre langue. C'est clairement un choix et une volonté politique.

On peut, en effet, estimer qu'avec le départ du Royaume-Uni de l'Union Européenne il y a une fenêtre d'opportunités qui s'ouvre éventuellement au français pour reprendre une place un peu plus importante dans les échanges. D'ailleurs, on peut constater qu'au sein du comité des représentants permanents qui réunit les plus hauts diplomates membres de l'UE et leurs ambassadeurs représentants permanents, comme on les appelle au sein de toutes ces institutions, il est surprenant de constater qu'ils vont se prononcer en l'absence du Royaume-Uni. Parce qu'ils vont débattre de leur position dans le cadre du BrExit, tous ces diplomates en présence du Royaume-Uni qui s'expriment en anglais, parfois en anglais standard, vont quasiment naturellement switcher en grande partie en français, qu'ils maîtrisent parfois même mieux que l'anglais. Donc, probablement qu'il y a chez eux une longue tradition qui fait qu'ils ont appris le français en général et la langue de la diplomatie avant d'apprendre l'anglais comme langue des échanges internationaux et langue de large communication.

Pour les ressortissants des pays d'Europe de l'Est, c'est une question de génération ; une grande partie était obligée d'apprendre le russe ; donc, ils maîtrisent le russe qui n'est pas forcément d'une grande utilité dans les échanges en diplomatie comparée au français.

Par contre, dans le contexte européen et selon qu'ils sont plus jeunes ou plus âgés, les fonctionnaires avaient, en effet, appris le français ou l'anglais. Selon les générations, on constate qu'ils sont en mesure ou pas d'utiliser le français.

Le fait est manifeste pour l'apprentissage du français ou son usage à l'international, y compris l'Union Européenne et l'Organisation de la francophonie qui compose en son sein toute une série d'organisations internationales.

Dans les états de l'Europe Centrale et Orientale, la présence du français est réduite. Nous ne savons pas, si les autorités françaises sont très volontaristes quant à la diffusion du français, y compris le français comme langue de la diplomatie et des relations internationales.

Il y a une institution européenne centrée sur les aspects de traduction et interprétation, pas forcément dans la diplomatie, qu'on désigne par le nom de direction générale (DG). À la Cour de Justice Internationale, la langue d'audience est le français et la Cour de Justice de l'Union Européenne adopte le français comme langue de procédure. La Cour de Justice de l'Union Européenne à Luxembourg est le plus grand bastion francophone des institutions européennes.

Au sein des institutions internationales et européennes, il y avait certaines directions générales qui historiquement comptaient un grand nombre de fonctionnaires francophones ou carrément français et là aussi le français était et reste de nos jours la langue prédominante. On peut citer le cas de la DG agriculture ; cela a l'air un peu moins important, mais reste une direction fortement francophone. Selon les domaines et par rapport aux directions générales, le français va être plus ou moins présent dans les travaux internes, même dans des institutions et des échanges entre fonctionnaires.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous nous sommes lancés dans cette étude pour concrétiser notre démarche, dans le sens de poser notre postulat et apporter une contribution à la promotion de la langue française dans le contexte de la diplomatie, en substance soutenu par une approche de la politique linguistique éducative.

Stratégies et priorités en matière d'usage des langues dont le français

En mettant le multilinguisme en action au sein des organisations et en répondant tout simplement à la demande des usagers évidemment, il n'est pas toujours possible de couvrir toutes les langues dans toutes les réunions. Dans ce cas, il faut faire des choix et la priorité n'est pas manifeste en termes d'importance et de prééminence. Il existe des stratégies, lorsqu'un choix s'impose. Les régimes linguistiques sont très réduits dans les réunions où l'on se retrouve plutôt avec l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol ou l'italien. Les langues de moindre diffusion y sont employées en fonction des besoins réels.

Ces cinq langues mentionnées ci-dessus sont considérées comme des langues pivots, des langues de relais au service de l'interprétation du Parlement européen. Ce qui veut dire que les interprètes travaillant à partir de ces langues, vont apprendre et proposer des langues plus rares, moins fréquentes, moins connues. Toute réunion du parlement en question se fait avec un régime linguistique où les participants peuvent parler et entendre vingt-quatre langues. C'est le régime complet qui existe au sein de l'Union Européenne.

Si le français est une des cinq langues pivots, cette tendance exprime la place qu'occupe le français comme passerelle, comme langue dans l'architecture et le fonctionnement au quotidien de l'interprétation dans les institutions européennes. La conséquence qui en découle, c'est que les usagers des autres langues sont encouragés à apprendre le français, s'ils n'ont pas encore le

français dans leur combinaison linguistique pour pouvoir prendre la cabine française en relais.

Il existe une politique délibérée au sein de la direction de l'interprétation pour que tous les interprètes apprennent le français pour pouvoir relayer. Donc, il y a un certain volontarisme en faveur du français.

La deuxième façon de travailler est celle des retouristes français, qui n'est pas la même aux Nations Unies, où les interprètes sont des locuteurs natifs contrairement à l'Union Européenne.

Depuis 1995, l'Union Européenne met en place un dispositif pour que tous les interprètes apprennent plusieurs langues.

La langue de retour la plus répandue est le français après l'anglais qui vient en première position.

Avec l'avènement du BrExit, le rôle du français comme langue de retour va probablement augmenter et cesser exclusivement de dépendre de l'anglais. C'est une manière d'encourager le français dans les institutions internationales, d'inciter à éventuellement travailler utilisant le français.

Les actions de formations linguistiques (y compris en français) font partie intégrante des programmes de recyclage et de mise en condition des fonctionnaires au sein de l'Union Européenne et des institutions internationales pour assurer la couverture totale et complète des événements et réunions. Il y a aussi des formations dispensées pour activer le français vers une langue de retour. Cela dit que le français est toujours présent dans les institutions européennes et internationales.

La perte d'efficacité en communication est très sensible et due au fait que des personnes ne parlent pas leur langue. Dès lors que quelqu'un s'exprime dans une langue étrangère, il n'a pas la capacité d'extérioriser ses idées et de traduire sa pensée avec la richesse et la souplesse dont il fait preuve, quand il utilise sa langue maternelle.

Si l'on part du principe qu'une langue c'est aussi une vision du monde, il n'a pas tout à fait la même pensée dans la langue étrangère que dans sa langue maternelle.

La langue qui s'impose aujourd'hui comme celle qui prédomine dans les discussions, c'est l'anglais. Mais l'anglais mâtiné à toutes les sauces (Globish) est sujet à des calques, des expressions idiomatiques, des modes de pensées traduites littéralement avec des mots anglais. En somme, ce n'est plus de l'anglais.

Or paradoxalement avec justesse, quand on s'exprime en français, ce n'est pas moins intéressant et on constate que c'est beaucoup moins artificiel. Le français est beaucoup plus naturel et univoque. Ce n'est pas une sorte de copie avec des mots français, c'est du français et c'est une pensée relativement française.

Actions en faveur du multilinguisme avec le français de la diplomatie

La langue française dans le contexte de la diplomatie (appelée encore *le français de la diplomatie*), telle que nous l'étudions, n'est quasiment plus parlée en réunion. Cependant il y a les traités et les textes qui sont rédigés en français.

À Bruxelles et dans les institutions internationales, un jargon français s'est développé au fil du temps jusqu'en 1995. Ensuite ce jargon a été traduit en anglais, ce qui fait parfois dire d'ailleurs à certains anglophones que certains termes utilisés ne sont pas de l'anglais.

Au départ, le français était la langue à partir de laquelle les activités se faisaient dans tous les domaines d'actions des institutions de l'Union Européenne. À partir du moment où les équipes ont commencé à basculer, les choses se sont faites à partir de l'anglais à telle enseigne que lorsqu'il s'agissait de rédiger des textes, le travail se faisait à la base des textes français ou l'on retravaillait des textes français. De nos jours, on le fait à la base des textes anglais y compris. Les délégations françaises arrivent avec des propositions de modification des textes anglais, parce que le travail se fait à la base des propositions de textes anglais (non pas par rapport à l'importance de l'anglais, mais pour ajuster la clarté, la précision, la finesse des textes et de la signification, puisque le français de par sa constitution et sa structure linguistique l'est déjà, exemple de la « Résolution des Nations Unies 242 » sur les territoires palestiniens). De ce point de vue, le français en tant que langue qui façonne la manière de penser, en tant que langue de base du reste qui va servir de point de départ n'est plus ce qu'elle était.

Identité et divergences

Les délégués français que nous entendons, lorsqu'ils sont des diplomates, parce qu'ils sont en poste à Bruxelles de la représentation permanente, sont très fortement marqués par les grandes écoles dans leur manière de parler, de s'exprimer et d'exprimer les choses. Si l'on devait coller une étiquette dessus comme on sent l'énarque, dans la ressource humaine pour certains employés qui interprètent à partir du français, l'identité se révélerait. C'est parfois un défi que de bien appréhender ce jargon énarque et un énarque qui vous parle de l'économie générale d'un dispositif, d'un texte.

Le français dans les réunions est parlé au moins par trois délégations francophones : française, belge et luxembourgeoise.

La délégation française, dans certains cas, est fortement marquée d'énarques. Dans d'autres cas, on a des spécialistes de certains domaines où l'on a affaire à des syndicalistes ou des gens qui n'ont pas du tout ce genre de formation et qui parlent de manière tout à fait différente.

Vu le type de personnes qui s'expriment en français dans les institutions européennes (activistes biologistes environnementalistes, océanographes etc.), le français de la diplomatie, par la force des choses, ne représenterait qu'une

toute petite portion, lorsque les thématiques sont diversifiées. Ces personnes se serviront de la langue de spécialité, liée à leurs domaines, qui serait un langage scientifique, qui se retrouve en fin de compte dans un contexte diplomatique. Tout ça permet de dire qu'il serait question du soubassement de la langue en usage dans les institutions internationales et de la nécessité de faire usage du jargon de ces institutions, d'où la spécificité du langage.

Le français de la Belgique est différent du français de la France. Une délégation belge va présenter les choses d'une manière moins formelle, moins conviviale, moins circonstanciée que celle de la France. Le Luxembourgeois qui va s'exprimer en français dans certains cas, va le faire en une langue qui n'est pas sa langue maternelle. Pour lui, le français n'est rien qu'une langue acquise. Même s'il la maîtrise bien, dans certains cas, sa façon de la parler va garder un petit côté artificiel.

Le cas des institutions européennes

Le français est mis à toutes les sauces, parce que, pour les trois délégations francophones, on peut, selon les besoins des réunions, faire usage des langues en fonction des habiletés. Il faut remarquer que les italiens, les espagnols et les allemands s'expriment parfois en français, pas exclusivement en français de la diplomatie auquel nous pensons probablement qui est utilisé et c'est ce qui sous-tend la diversité du français.

Il n'est pas aussi exagéré de penser qu'au plus haut niveau et à des hautes instances de l'état en France on pratique le français de la diplomatie.

Nuance des termes et expressions

D'abord, le français diplomatique nous instruit à procéder de façon diplomatique et avec tact pour nous exprimer en français.

L'emploi et la manière de parler pour donner un impact dans une situation diplomatique et internationale, liée à la diplomatie font parler des procédés et des outils linguistiques.

Quant au français de la diplomatie, il s'agit des outils de la langue française en usage, destinés au monde de la diplomatie et des relations internationales, c'est-à-dire dans l'exercice de la fonction de diplomate. Bref, des outils qui correspondent au domaine en étude de la diplomatie.

L'image que nous nous faisons du français de la diplomatie

Il y a toujours des moments indispensables dans la vie de l'État où cette catégorie de langue doit nécessairement être utilisée sans détour, bien qu'elle ne se manifeste pas tous les jours dans la vie linguistique des Français ou de l'État.

Il y a lieu de mentionner que c'est un français très lié à la diplomatie, aux relations internationales et surtout à l'écrit sans négliger l'oral. C'est un lexique en usage spécifique dans les organisations et les échanges internationaux.

La forme des documents et leur structure

Une constatation rituelle sur la structure des documents diplomatiques montre que l'usage n'est pas quotidien. Il ne s'applique qu'à des contextes

ou situations spécifiques pour donner un sens au langage et à la situation, ensuite aux dispositions contextuelles.

On peut faire usage du français de façon diplomatique (tact et procédés pour s'exprimer) sans faire usage du français de la diplomatie. Cette distinction a lieu d'être faite pour saisir l'essence de notre étude sur le sujet.

Nous discernons, dans cette étude, les politiques linguistiques éducatives du français de la diplomatie, entendant par là le français qui est dérivé du monde de la diplomatie, ou la langue de la diplomatie, usitée par les diplomates dans l'exercice de leur fonction.

Cependant, en français diplomatique tout dépendra du locuteur et de ses capacités à s'exprimer avec tact et rigueur pour avoir un impact social qui lui permettrait de communiquer.

Les services techniques en sont très concernés, car ils vont l'utiliser. Mais il faut mentionner que ce type de français n'est pas un besoin de ces services au quotidien.

En réunion, on entend plus quasiment le français de la diplomatie. C'est à l'écrit très souvent qu'on retrouve toutes ces formulations standards, les tournures, les expressions au niveau des textes. Ces textes sont utilisés en français pour ce qu'ils ont de spécifique et lorsqu'ils s'appliquent à des textes tels que les préambules, les actes législatifs, les traités de l'Union Européenne. Une précision s'impose conformément aux dispositions en français, et notamment celle que, dans la bonne majorité des cas, les interprètes et les traducteurs n'ont pas eu de cours de français de la diplomatie.

Au quotidien, les représentants des états français, lorsqu'ils sont en situation de négociation, soit en tête-à-tête, soit en échanges multilatéraux, emploient très peu ou n'utilisent pas forcément le français de la diplomatie à l'oral.

Est-ce le français de la diplomatie une caractéristique d'identité ?

Le français de la diplomatie n'est probablement pas perçu comme un élément d'identité. Aujourd'hui un représentant français ne peut s'en réjouir que là où les francophones ressentent comme partie intégrante de leur identité, la maîtrise du français de la diplomatie et des relations internationales.

Pour aller plus loin on se demande, s'ils sont conscients de son existence et, quand ils utilisent le français de la diplomatie, c'est probablement à leur insu, à leur plein gré. Ils sont comme monsieur Jourdain qui fait de la prose sans le savoir.

Sur le plan de la formation aux Nations Unies, une institution à part assure l'enseignement du français de spécialité aux diplomates et hauts fonctionnaires des organisations internationales. Pour l'apprentissage de ce type de français, les cours sont essentiellement dispensés à travers un programme adapté au métier de diplomate. Ce programme se concrétise avec des simu-

lations et un apprentissage divers de la langue de la diplomatie pour les réunions, comptes rendus, discours, rituels de rédaction etc.

Le français de la diplomatie existe. Cette affirmation est justifiée par le fait qu'il existe une gestion et une réglementation de l'usage de la langue dans un contexte spécifique qu'est la diplomatie avec ses usages et structures afférents, bien entendu sur le plan linguistique.

Toute cette analyse favorise la politique éducative de cette catégorie ou variété de langue dans toute sa dimension formative et organisationnelle.

Les titres

L'environnement de la diplomatie renferme tout un répertoire de termes et d'usages dont les titres qui font partie de l'ensemble des formalisations sur les fonctions, les qualités, voire les charges des diplomates.

Un constat manifeste révèle que les titres tendent à disparaître de jour en jour, y compris au niveau des francophones, des interprètes et traducteurs.

C'est dans le discours écrit qu'ils sont privilégiés, où ils sont bien préparés et mentionnés.

Il arrive parfois que les interprètes et traducteurs soient contrariés à distinguer ces titres. Il faut les leur apprendre.

On dirait, en substance, que nous, les francophones, nous sommes souvent désorientés, parce que nous ne maîtrisons pas toujours tous ces détails et particularités. On se demanderait aussi pour les diverses formules.

Sur le plan pragmatique, la remarque est qu'on touche vite à nos limites face à cette spécificité. Avec les étrangers, il va falloir apprendre et cette spécificité doit s'enseigner dans le monde académique et elle l'est selon nos recherches et surtout les dispositions de notre recherche sur le terrain que nous avons effectuée pour notre thèse de doctorat, soutenue en 2021 à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté.

Les diplomates francophones de langue maternelle y compris utilisent de moins en moins ce français, parce qu'ils l'ignorent ou l'oublent.

Nous sommes tous conscients de l'existence de ces notions et des termes qui les accompagnent.

C'est une question purement culturelle, car lorsqu'on rencontre des représentants des institutions de l'Union Européenne, des états africains des ACP (il y a encore cette culture maintenue dans presque toutes les représentations de l'Afrique), on constate que les gens maîtrisent les titres en question, puisse que ça compte et c'est important. Il n'y a pas, dans les discussions, à donner à un ambassadeur le titre d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, car il y a des titres et des nominations qui sont permanents et ne disparaissent en aucun cas. Les gens peuvent négliger ce langage pour des raisons d'ignorance, pas pour autant d'évaluer son importance ou l'actualisation des concepts qui sont toujours d'actualité.

La réalité montre que le français de la diplomatie ne disparaîtra pas, mais commence à être utilisé de moins en moins et devient une affaire des spécialistes, y compris ceux qui rédigent et qui préparent des discours écrits ou des traités, des comptes rendus, en tenant compte des termes ou expressions appropriées. Il est impérieux qu'ils maîtrisent le français de la diplomatie.

Ce type de français est celui que nous explorons sur les pages de cet article, premièrement en justifiant son existence et le fait qu'il puisse être l'objet d'enseignement et d'apprentissage dans la sphère des politiques linguistiques.

L'existence du français de la diplomatie

Le français de la diplomatie existe et mène une existence relativement effacée ou dans l'ombre, parce qu'il n'est pas à la portée de tous au quotidien. Ce français est dans l'ombre dans la mesure où ça se cantonne quasiment et exclusivement à la communication écrite, dans les usages courants. Dans la communication orale, il disparaît de plus en plus, décrivant un mouvement linguistico-contextuel et situationnel.

Il a une existence effacée, presque en voie de disparition, justement parce qu'il n'est reconnu éventuellement qu'au moment où il passe, car il est peu maîtrisé par un grand nombre de personnes. On n'ira pas très loin. Il suffit de demander aux Belges comment ils s'adresseraient à leurs rois. Ils ne sauront pas non plus quoi répondre, car cela relève d'un domaine de spécialité qui, comme les autres domaines, mène une existence effacée.

Cependant, cela augure une existence dans un domaine précis et sera maîtrisé par les spécialistes du domaine. En dehors, autrefois la diffusion de ce type de français était beaucoup plus large.

C'est de cette analyse qu'une politique linguistique éducative s'impose pour le français de la diplomatie et des relations internationales.

Comment enseigner et apprendre ce français et le sauvegarder, redécouvrir, explorer, adapter ?

Ils existent des manuels, des livres, des recueils qui s'articulent autour du français de la diplomatie. Il s'agit d'un répertoire analytique, destiné à l'enseignement-apprentissage.

Nous proposons la mise en place d'une plateforme pédagogique et interactive du français de la diplomatie qui n'existe presque pas, selon notre vision didactique et l'approche numérique, adoptées dans cette recherche. La plateforme devrait contenir des ressources pédagogiques en fonction des corpus spécifiques et des apports pédagogiques divers. Nous croyons qu'il est absolument nécessaire de tenir compte des acteurs majeurs de la promotion de la langue, surtout du français de la diplomatie et des relations internationales dans la perspective de donner une ergonomie à l'apprentissage et une synchronisation des informations.

Enjeux

On pourra estimer que les enjeux débordent du cadre du français langue de la diplomatie d'un point de vue des institutions multilingues, organisations internationales pour une union multilingue. Le multilinguisme est ancré dans leur génome. Le multilinguisme et le français est le vecteur de diversité d'une autre manière de penser. Le slogan de l'Union Européenne est *l'union dans la diversité*. L'organisation internationale de la francophonie l'a bien compris et le message qu'elle porte est juste.

Le français, la défense du français n'est pas une fin en soi. On ne défend pas le français pour le français, on défend le français pour d'autres langues en tant que vecteur d'une autre manière de penser, en tant qu'une autre façon de voir le monde.

Si l'on fait tout à l'anglaise, on pense comme les anglo-saxons. Le français permet une autre manière d'aborder les choses, une autre manière de les présenter. Les Français sont cartésiens et c'est une manière certaine de raisonner : thèse, antithèse, synthèse. C'est une manière de procéder, d'analyser et ça donne des résultats différents.

Chaque langue tel le français est vecteur, germe de diversité. Donc, elle doit être préservée à ce titre, parce que, quand on explore sa nature, on y découvre la plus grande diversité possible. On essaie les choses et on retient les choses qui marchent. Celles qui ne marchent pas, sont supprimées.

Si l'humanité avait pu se contenter d'une langue, elle l'aurait fait. La diversité linguistique est un fait, une nécessité et elle existe.

La loi de l'économie d'une langue avec Saussure révèle que les langues évoluent, si elles se maintiennent. C'est qu'elles ont une utilité et une raison d'être. C'est un facteur de richesse.

Par conséquent, l'enjeu et la perspective n'ont rien de politique, ni de purement identitaire. Mais le multilinguisme et la diversité linguistique constituent une source de richesse, autrement dit, ils sont le porteur de solutions différentes, les enjeux humanitaires pour préserver la diversité et encore les potentialités de l'humanité.

On s'admire de comprendre le français, mais nos langues vernaculaires comportent des richesses qui sont aussi en explorations capables d'exprimer les choses qui seraient riches en enseignements pour les autres continents qui ne maîtrisent pas les langues africaines.

Conclusion

Avec le BrExit qui a pour conséquence la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, cela va encore rebattre les cartes du point de vue linguistique, mais sans que nous soyons, pour l'instant, en mesure de dire comment ça pourrait évoluer. Le fait est que l'anglais restera et on en aura

besoin comme langue de fonctionnement technique. L'anglais reste comme langue officielle, mais ce qui est difficile à appréhender pour l'instant nous le verrons une fois la sortie du Royaume-Uni étant à l'horizon. On verra dans quelle mesure les usages au quotidien vont changer et s'ils changent ils rebasculeraient éventuellement et d'avantage vers le français et l'allemand. Ce n'est qu'une hypothèse.

En perspective et de tout point de vue stratégique, il n'y aura non plus de politique délibérée des institutions européennes pour pousser les langues dans un sens ou dans l'autre. Les positions vont se faire très naturellement. On s'attend néanmoins quand même à un léger rééquilibrage avec une petite remontée du français dans l'usage au sein des grandes institutions, entre autres l'Union Européenne.

Références

Baggioni D. (1997). *Langues et nations en Europe*. Payot et Rivages.

Beacco J.-C. (2005). *Langues et répertoire de langues : le plurilinguisme comme « manière d'être » en Europe. Étude de référence du Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*. Strasbourg, Conseil de l'Europe.

Commission Européenne (novembre 2005), Communication au Parlement, *Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme*. http://ec.europa.eu/education/policies/lang/doc/com596_fr.pdf.

J.-C. Beacco, D. Lehmann (coord.) (1990). Publics spécifiques et communication spécialisée. *Le français dans le monde. Recherches et applications*, n° spécial, août septembre (pp. 170-175). EDICEF.

Conseil de l'Europe. (2009). *Langues de l'éducation, langues pour l'éducation. Une plateforme de ressources et de références pour l'éducation plurilingue et interculturelle*. www.coe.int.

Coste D. (dir.). (2007). *Un Document européen de référence pour les langues de l'éducation*. Strasbourg, Conseil de l'Europe.

Coste D. (1997). Alternances didactiques. In Castellotti V., Moore D. (coord.). *Études de linguistique appliquée. Revue de didactologie des langues-cultures*, 108, 393-400.

Coste D. (2007). *Contextualiser les utilisations du Cadre européen commun de référence pour les langues*. Forum politique « Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et l'élaboration de politiques linguistiques : défis et responsabilités », organisé par la Division des Politiques linguistiques du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 6-8 février 2007.

Coste D. (2010). Multilinguisme, politiques linguistiques et passages entre les langues. In Lopez J. S. (dir.). *Plurilinguisme et enseignement des langues en Europe : aspects conflits historiques, didactiques et sociolinguistiques*. Trois regards (Willem Frijhoff, Daniel Coste, Pierre Swiggers) en parallèle (pp. 49-78), EUG.

Hagège C. (1987). *Le Français et les siècles*, Odile Jacob, Points.

Yedibahoma M'F. (2021). *Les politiques linguistiques éducatives du français de l'admission et des relations internationales dans l'écosystème numérique*. Thèse de doctorat, Université de Bourgogne-Franche-Comté. <https://theses.hal.science/tel-03602047v1>.

Barrault-Méthy A.-M. (2013). Les langues de spécialité au cœur des politiques linguistiques universitaires européennes. In *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité* (vol. XXXII N° 1). <http://journals.openedition.org/apliut/3554>.

Bulot T., Blanchet P. (2011). *Dynamiques de la langue française au 21^e siècle : une introduction à la sociolinguistique*. www.sociolinguistique.fr.

Castellotti V., Moore D. (2002). *Représentations sociales des langues et enseignements : Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe - De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue*, Strasbourg, Conseil de l'Europe. <http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/CastellottiMooreFR.pdf>.

Cavalli M. et alii. (dir.) (2009). *L'éducation plurilingue et interculturelle comme projet*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, Division des Politiques Linguistiques. http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/LE_texts_Source/EducPlurInter-Projet_fr.pdf.

Coste D. et alii (dir.) (2009). *L'éducation plurilingue et interculturelle comme droit*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, Division des Politiques linguistiques. http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/LE_texts_Source/EducPlurInter-Droit_fr.pdf.

Actes du colloque ÉPAL (2015). <http://epal.u-grenoble3.fr>.

Classification des apports d'Internet à l'apprentissage des langues. *Alsic*, 1(2), 133-146. <http://alsic.revues.org>.